

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le seize novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Maryline CROS, Marie-Line HALLEUR, Laetitia LACOSTE, Hélène LAGARDE, Lydia LAGARDE, Georges RODRIGUES,
Absents : Elodie BARRES, Pascal DELTORT (pouvoir à Michel FEL), Michel TRONCHE (pouvoir à François LABRUNIE)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 13/09/2021
- Délibération : virements de crédits
- Délibération : signature de la convention de mise à disposition du système d'information géographique (SIG) Départemental « atlas.cantal.fr »
- Délibération : attribution de subvention aux associations
- Travaux salle polyvalente : aménagement office
- Plan communal de sauvegarde
- Questions diverses

Le procès-verbal du 13/09/2021 est adopté

OBJET DE LA DELIBERATION : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DEPARTEMENTAL « atlas.cantal.fr » N° 2021-28

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du programme CyberCantal, le Conseil départemental du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes du département, un Système d'Information Géographique (SIG) performant, exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités gratuitement afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire. Un projet vous est soumis en annexe.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un Système d'Information Géographique exploitable par un navigateur Internet avec le Conseil départemental du Cantal.

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS N° 2021-29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Comité des fêtes :	1 500 €
- Age d'Or Stéphanois :	1 000 €
- Sud Cantal Foot :	1 300 €
- Sentier Nature en Châtaigneraie :	300 €
- Amicale des parents d'élèves :	1 000 €
- ACCA :	100 €
- AFM Téléthon :	150 €
- Secours catholique :	150 €
- Association Départementale des restaurants du cœur :	150 €
- Secours populaire :	150 €
- Fédération des associations laïques :	30 €
- FNACA :	80 €
- Association des donneurs de sang :	100 €
- ADMR :	400 €
- ASED :	400 €
- Ecole de rugby Stade Maursois :	300 €
- Tennis de table du Pays de Maurs :	200 €
- Hand Ball Club Maursois :	300 €
- Association des résidents EHPAD Roger Jalenques :	100 €
- Amicale des pompiers :	150 €
- 15° Parallèle Sport organisation :	300 €
- La petite boule Maursoise :	200 €
- Club Tout Terrain Maursois :	200 €
- Tennis club Pays de Maurs :	100 €
- Badminton Maursois :	100 €
- Gymnastique Volontaire :	150 €

Les associations devront fournir un bilan financier et l'état de trésorerie début 2022.

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS N° 2021-30

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- considérant que les frais d'études non suivis de travaux doivent être amortis,
- décide d'amortir sur le budget 2021 la somme de 1 872,00 euros (frais d'études pour l'aménagement d'un carrefour avec la RN 122 en 2016),
- approuve les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-1872.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1872.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-1872.00
28031 (040)	Frais d'études		1872.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS
N° 2021-31

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les frais d'études (compte 2031) sont virés au compte d'immobilisation en cours (compte 23), par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris. Ce schéma comptable permet de transférer ces charges dans les dépenses d'investissement éligibles au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Le montant des frais d'études s'élève à 136 000,70 euros pour des dépenses payées en 2016, 2018, 2019 et 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget 2021 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 (041)	Constructions	136000.70	
2031 (041)	Frais d'études		136000.70
		TOTAL :	136000.70
			136000.70
		TOTAL :	136000.70
			136000.70

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISIONS MODIFICATIVES - REGULARISATION COMPTABLE – IMPUTATIONS ERRONEES
N° 2021-32

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2016, 2017, 2018 et 2020 des acquisitions de matériel ont été imputées à l'article 21757 (Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition – Installations, matériel et outillages techniques – Matériel et outillage de voirie) alors qu'elles auraient du être imputées à l'article 21578 (Installations, matériel et outillage techniques – Matériel et outillage de voirie – Autre matériel et outillage de voirie) :

- Tracteur : 78 300,00 €
- Minipelle : 19 800,00 €
- Balayeuse + rampe : 11 149,55 €
- Tracteur tondeuse : 21 978,00 €
- Débroussailleuse : 1 279,00 €
- Epareuse : 30 600,00 €

Suite à ces imputations erronées, il convient de régulariser la situation comptable ainsi que les amortissements de ce matériel.

Il propose les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	61677.00	
7811 (042)	Rep. amort. immos corpo. et incorp.		61677.00
TOTAL :		61677.00	61677.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578 (041)	Autre matériel et outillage de voirie	163106.55	
281757 (040)	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	61677.00	
21757 (041)	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)		163106.55
281578 (040)	Autre matériel et outillage de voirie		61677.00
TOTAL :		224783.55	224783.55
TOTAL :		286460.55	286460.55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Site : Mr CRAPET présente le travail réalisé.

Une commission composée de Jean-Jacques CRAPET, Magali LACALMONTIE, Hélène LAGARDE, François LABRUNIE et Marie-Line HALLEUR, est constituée.

La commission du bulletin municipal (Jean-Jacques CRAPET, Magali LACALMONTIE, Laetitia LACOSTE et François LABRUNIE) prévoit une réunion le mercredi 24 novembre.

Une commission chargée de la répartition des subventions aux associations est constituée, elle est composée de Magali LACALMONTIE, Hélène LAGARDE, Bernadette CAUMON, Lydia LAGARDE et Georges RODRIGUES.

La commune prendra en charge les frais occasionnés par la location de chapiteaux pour l'association 15^{ème} parallèle le jour du trail.

Travaux salle polyvalente : discussion pour l'aménagement de l'office.

Présentation du plan communal de sauvegarde en date du 23 octobre 2012, les modifications nécessaires vont y être apportées.

Les colis de Noël, pour les personnes de 80 ans et plus, sont commandés.

Adressage : une réunion de présentation du travail réalisé par la commission est prévue vendredi 3 décembre.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,